COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 16 octobre à 20h30, le conseil municipal de la commune de Saint-Sylvestre, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Angélique TERRANA, Maire.
Date de la convocation : 9 octobre 2026

ORDRE DU JOUR
- Colis des ainés
- Feu d'artifice
- Travaux – muret de l'école – Choix de l'entreprise
- Questions diverses

Présents : Mme TERRANA Angélique, Mme VASSEUR Marie-Claire, M. LACROIX Yves, M. BINET Christian, Mme JOUANNET Annick, Mme KIEFFER Mireille, M. FERMOND Nicolas, Mme BERLAND Sophie, M. THENAULT Fabrice, M. BOULESTEIX Guillaume, Mme BONNEAU-VALLADE Gaëlle.

Absents excusés : Mme MORELL BONNEAU Géraldyne (*pouvoir à Mme Angélique TERRANA*), M. GIBAUD Bernard (*pouvoir à Mme VASSEUR Marie-Claire*), M. FAURE Raymond, Mme CIBERT Isabelle (*pouvoir à Mme BERLAND Sophie*)

Secrétaire de séance : Mme KIEFFER Mireille

COLIS DE FIN D'ANNEE

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la commune offre chaque année un colis aux aînées. Elle propose que les bénéficiaires soient les personnes inscrites sur les listes électorales, domiciliées sur la commune et nées jusqu'en 1960 inclus. Ces personnes devront en faire la demande. Elle suggère trois options pour la remise des colis : à la salle polyvalente le samedi 19 décembre de 15h00 à 18h00, à domicile ou à la mairie.

Elle propose de commander les colis suivants :
- *Colis Vergonzanne* :
 Colis 1 personne : 15,30 €
 Colis 2 personnes : 20,20 €

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :
- de commander des colis pour les personnes inscrites sur les listes électorales, domiciliées sur la commune et nées jusqu'en 1960 inclus. Ces personnes devront en faire la demande.
- de retenir l'offre suivante réalisée par Ambazac Boissons Combustibles :
 . Colis 1 personne : 15 €,
 . Colis couple : 19,90 €,
- d'autoriser Madame le Maire à effectuer les démarches administratives nécessaires et à signer les documents afférents.

FEU D'ARTIFICE

Madame le Maire propose d'organiser un feu d'artifice le 5 décembre 2026, jour du marché de noël organisé par le comité des fêtes.
La société BUGAT PYROTECHNIE propose un devis, dont le montant s'élève à 2 400 € TTC.

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :
- de faire réaliser un feu d'artifice par la société BUGAT PYROTECHNIE pour un montant de 2 400 € TTC.

- d'autoriser Madame le Maire à effectuer les démarches administratives nécessaires et à signer les documents afférents.

TRAVAUX – MURET DE L'ECOLE – CHOIX DE L'ENTREPRISE

Le muret de le l'école présente des signes importants de dégradation et menace de s'effondrer, constituant ainsi un risque pour la sécurité des élèves, du personnel et des usagers du domaine public. Afin de garantir la sécurité de tous et de préserver les installations scolaires, il est nécessaire d'engager des travaux de réfection du muret dans les meilleurs délais.

Plusieurs entreprises ont été sollicitées pour réaliser les travaux de réfection.

	€ HT	TVA	€ TTC
Fabien TREVET	**8.989,31**	**1.797,86**	**10.787,17**
Peyrat	**9.026,52**	**902,65**	**9.929,17**
Mandon Frères	**9.005,00**	**1.801,00**	**10.806,00**
CMR Services	**10.010,00**	**2.002,00**	**12.012,00**

Madame le Maire propose au conseil municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- APPROUVE la réalisation des travaux de muret de l'école ;
- RETIENT l'entreprise Trevet pour un montant de 8.989,31 € HT
- AUTORISE Madame le Maire à signer le devis et tout document relatif à cette affaire,
- AUTORISE Madame le Maire à demander des subventions, notamment auprès du Conseil du Département de la Haute-Vienne et le l'Etat.
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

DIVERS

- Des ardoises de l'église sont en train de se détacher.
- Journée « Nettoie tes chemins » 18/10/2026
- Dons : tableau en émail en remerciement de l'aide fournie par la mairie lors d'un décès et cagnotte de deux couples de mariés pour l'association des petits écoliers.
- Ecole : Commission de sécurité de l'éducation nationale prévue le 19 novembre 2026
- SASSAG : recherche d'un local pour stocker les pierres issues des fouilles archéologiques (environ 20m²), mise en valeur de l'ancien cimetière de l'abbaye par des gabions, réflexion de matérialisation de l'emplacement de l'abbaye sur la RD via de la peinture, vol d'une chasse.
- Réflexion communale : mise à disposition des vestiaires de foot via une convention et conditions pour interruption de convention si nécessité pour la commune.
- Chemin entre les Tenelles et Brugères : travaux de déblaiement à prévoir.